

Le libre-échange

New York serait remplacé par un organisme binational. Autrement dit, nous pourrions alors interjeter appel.

J'ai demandé au négociateur adjoint, M. Ritchie, pourquoi on avait fait ce changement; le Tribunal international du commerce était-il donc partial, était-il injuste? Il m'a dit que non, que c'était la seule chose dont nous n'avions pas à nous plaindre, que ce tribunal était totalement impartial. Il faut dire que le chef de cette grande équipe de négociation est peut-être le plus grand habileur de toute l'histoire du Canada. Le négociateur en chef est passé maître dans l'art de nous faire prendre des vessies pour des lanternes. En réalité, ce que l'on a négocié, c'est une procédure d'appel et non pas une exemption à la loi, et du même coup, on a supprimé d'autres recours, que l'industrie canadienne pouvait utiliser.

Il est évident que si nous choisissons le groupe spécial d'experts binationaux, nous ne pouvons pas aller devant le GATT. Au moins dans le GATT, nous pouvions contester les points de droit, mais ces génies ont maintenant écarté cette option. De plus, ils ont considérablement modifié le processus d'examen judiciaire et le droit de recourir aux tribunaux. Et le comble, ce qui rend ce mécanisme bête encore plus bête, c'est ce qu'ils ont fait à la procédure d'appel après avoir obtenu l'accord définitif. Ils y ont ajouté une autre procédure d'appel. Nous avons maintenant une procédure pour en appeler d'une procédure d'appel.

Si on considère les critères établis dans cet accord définitif, on peut voir que n'importe quel avocat intelligent de Washington, qui mérite ses honoraires de 1 000 \$ par jour, y trouvera des trous assez grands pour y faire passer un camion. Nous nous retrouverons avec un processus qui prendra plus de temps que celui que nous avons actuellement. Il sera plus coûteux et plus long, et c'est ce qu'on prétend être l'avantage de l'accord. La grande réalisation de ce gouvernement est de se retrouver avec une procédure d'appel d'une procédure d'appel qui prendra plus de temps et qui coûtera plus cher aux industries canadiennes, mais qui ne nous assurera aucune protection et aucune sécurité d'accès. Voilà l'essentiel de cet accord. Voilà ce que c'est que les avantages de cet accord que le ministre a promis.

Avant que j'oublie, parlons des prétendus avantages pour les consommateurs. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) s'est dépêché de se présenter devant les caméras de télévision, quelques jours après la conclusion de l'accord, avec des communiqués de presse disant que les consommateurs bénéficieraient énormément de cet accord. Le ministre du Commerce extérieur promettait aux gens qu'ils pourraient revenir de Fargo dans le Dakota du Nord ou de Spokane dans l'État de Washington les bras chargés de magnétoscopes, d'appareils photos et d'appareils de télévision. Les gens s'imaginaient une longue file de consommateurs devant une corne d'abondance regorgeant de marchandises tirées des divers K-Marts à tous les postes frontières du Canada.

Mais, selon l'Association des consommateurs, l'affaire est loin d'être aussi bonne. Si nous étudions vraiment la réduction graduelle des droits de douane pendant dix ans, nous pourrions peut-être épargner 50 \$ ou 60 \$ par année, si nous sommes chanceux. De plus, la plupart des marchandises qu'on promet aux gens sont exclues parce qu'elles comprennent des éléments

d'origine étrangère et en vertu des règles d'origine, si un magnétoscope est fait au Japon, à Taiwan ou en Corée, les mêmes droits continueront de s'y appliquer. Le ministre du Revenu national (M. MacKay) dit maintenant que nous conserverons le contrôle en vigueur, donc le règlement selon lequel on ne peut rapporter que des marchandises d'une valeur de 50 \$ au cours des premières 24 heures et d'une valeur de 100 \$ après cela, sera encore applicable. Voilà ce que c'est que la corne d'abondance.

Il s'agit encore une fois de la propagande gonflée, exagérée et grandiloquente du gouvernement, mais quand on regarde la réalité, qu'est-ce qu'on voit? Le problème, c'est que la machine de propagande du gouvernement est à l'image du gouvernement lui-même. Le mariage forcé a déjà eu lieu. Comme cela se produit fréquemment dans ces cas-là, il s'agissait d'une fausse grossesse. Trop souvent les accords comportent des promesses qui ne se réalisent jamais. En l'occurrence, nous mettons, sérieusement en doute les prétendus avantages de celui-ci.

• (1230)

Il y a également lieu de signaler que les avantages qui en résulteront, notamment la réduction des droits de douane dans certains domaines, auraient pu être obtenus comme ils l'ont toujours été par le passé par le biais de négociations internationales ou en application des lois américaines concernant le commerce extérieur en vertu desquelles les États-Unis étaient prêts à négocier le seul tarif douanier. Nous aurions pu négocier une certaine réduction des droits de douane. En agissant ainsi, nous n'aurions pas traumatisé les Canadiens. Les gouvernements libéraux qui ont précédé le gouvernement actuel ont négocié de bien plus nombreuses réductions de droits de douane que cet accord n'en contient, ce qui démontre que nous ne sommes pas contre cela. Cependant, contrairement à cet accord, jamais nous n'avons dû en payer le prix en renonçant au contrôle et à la gestion de notre propre économie.

Ce qui nous amène à parler des coûts. La ministre du Commerce extérieur n'a jamais laissé passer l'occasion d'insister sur le fait que cet accord était gratuit. Elle a donné à entendre qu'il s'agirait simplement d'une transition facile, transparente et pacifique. En fait, les choses en sont tout autrement. Aucun gouvernement ne saurait prétendre que, dans le secteur énergétique, les choses demeureront ce qu'elles sont. Quand on perd le droit de fixer les prix et l'offre, on n'exerce plus de contrôle sur ses ressources. Cela figure dans cet accord.

Ce pour quoi le gouvernement mérite bien davantage d'être blâmé, c'est que l'accès au marché américain sur lequel le secteur énergétique canadien devait, à l'entendre, pouvoir compter ne figure pas dans l'accord. J'ai eu beau le lire très attentivement, je n'ai trouvé nulle part dans le texte l'expression «accès garanti». Ce qui demeure, cependant, c'est le droit de l'organisme américain de réglementation à Washington de décider de tout.

Je tiens à rappeler aux députés la déclaration de la *Small Explorers and Producers Association of Canada*, l'une des trois principales associations gazières et pétrolières du Canada. Elle a dit qu'elle était contre l'accord parce que celui-ci ne prévoit pas la réciprocité, il ne prévoit pas l'égalité de traitement. Elle dit que nous avons renoncé à tout contrôle au Canada en abandonnant l'Office national de l'énergie, mais